

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 74 chargée de l'examen du préavis n° 2018/25 « Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles. Demande de crédit »

---

Présidence : Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS (rapporteuse, remplace M. Martin, PS)  
Membres présents : Mme Esperanza PASCUAS (remplace Mme Vonlanthen, PS),  
MM. Vincent BRAYER (PS), Alix-Olivier BRIOD (PLR), Maurice CALAME (PLR), Benjamin RUDAZ (Verts), Ngoc Huy HO (Verts),  
Georges-André CLERC (PLC), Jean-Luc CHOLLET (remplace Mme Schlienger, UDC)

Membres excusés : Mme M. Crausaz (EàG), MM. J.-M. Fürbringer (Centre), A. Mach (PS)

Membres absents : --

Direction sécurité et économie : M. Pierre-Antoine HILDBRAND  
Service de l'eau : MM. S. APOTHÉLOZ, M. MECHOUK

Invité-e(-s) : --

Notes de séances : Mmes BURGY et FERREIRA (PV),

Lieu : Bâtiment administratif du FLON, rue Port-Franc 18, salle de conférence 157

Date : **Lundi 24 septembre 2018**

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 17 h 30

---

Mme Richard-De Paolis ouvre la séance et informe qu'elle remplace « le pied levé » M. Pedro Martin. Elle passe la parole à M. Hildbrand pour qu'il présente les personnes qui l'accompagnent : M. Apothéloz, chef de service, et M. Mechouk, chef de division et chef du projet, Mme Burgy, adjointe administrative qui prend les notes de séance et Mme Ferreira qui assiste pour la première fois à ce type de séance dans le but de pouvoir remplacer Mme Burgy en cas d'absence.

M. Hildebrand indique que le préavis a le but d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau en dédoublant le réservoir des Dailles. Ces derniers temps le service a procédé à la suppression d'un certain nombre de petits réservoirs. Il faut savoir que la législation est favorable à la construction d'ouvrages tels que des réservoirs. Ceci implique par contre que si ces infrastructures ne sont plus utilisées elles doivent être détruites. M. Hildbrand passe la parole à M. Apothéloz qui présente le sujet (présentation PowerPoint annexée). A la question si le logement de service sur la parcelle va être maintenu il est répondu par la négative, le bail a été résilié par le Service des logements et gérances suffisamment tôt. Un bâtiment au-dessus de cuve posant problème. Il y a un PPA à l'étude autour de la parcelle. Le subventionnement ECA n'apparaissant pas dans le tableau, M. Apothéloz confirme que celui-ci, env. 10% du montant total qui sera versé à la Ville de Lausanne, est extérieur au reste du financement. Il confirme également que les subventions pas acquises au moment des votations arrivent en amortissement.

Discussion générale : A la demande si les cuves de réservoir ont bien une durée de vie de 50 ans, M. Mechouk répond que cela dépend des dégâts. Le béton peut vieillir mais il existe des techniques de rénovation comme cela sera proposé pour la première cuve du réservoir. Le volume de la nouvelle cuve et le nombre de jour de réserve ont été calculés en se projetant en 2040, à partir des évolutions démographiques et les consommations futures, avec un volume de stockage suffisant pour 24 heures. Cela tient compte d'une baisse générale de la consommation d'eau et que l'augmentation de la population n'est pas si conséquente. L'objectif pour le service est d'avoir des cuves pas trop grosses et dont l'eau ne stagne pas. A la question si l'autre cuve nécessitera des travaux et si, dans ce cas, le

# Conseil communal de Lausanne

volume de la nouvelle sera suffisant. M. Apothéloz répond que le montant de rénovation de la première cuve est déjà prévu au plan des investissements et que le calcul a été fait pour que le volume de la nouvelle cuve soit suffisant pendant les travaux. Un membre fait remarquer que des sources arrivent dans ce réservoir, ce qui permet d'économiser de l'énergie de pompage. Il rappelle la chance immense que nous avons en Suisse que ce soit les collectivités qui gèrent l'eau.

Mme Richard-De Paolis propose de passer en revue les chapitres du préavis.

<i>Sujet</i>	<i>Descriptif/Décision</i>		
Ch. 1	Durée de vie maximale de la première cuve du réservoir ? M. Mechouk répond qu'elle est prévue au minimum de durer 50 ans, mais on table plutôt sur 80 avec des rénovations intermédiaires (il s'agit de surfacage intérieur). M. Apothéloz ajoute qu'on a déjà utilisé ailleurs la technique d'hydro-démolition de la couche supérieure puis de projection de béton. Cela donne une surface étanche de bonne qualité. La rénovation de la première cuve est prévue au plan des investissements pour 2022.		
Ch. 2	A la demande si Epalinges participe financièrement aux travaux, M. Hildbrand répond que le Service de l'eau est le troisième distributeur de Suisse car des communes telles qu'Epalinges lui ont concessionné la distribution d'eau sur leur territoire. Ce sont en tout 18 communes sur lesquelles le service distribue l'eau au détail. Les réseaux appartiennent à Lausanne qui fait les investissements. C'est pourquoi c'est le Conseil communal de Lausanne qui se prononce sur les investissements, par ailleurs le réseau d'Epalinges appartient à Lausanne. M. Hildbrand ajoute que cela justifie qu'une collectivité s'occupe de l'eau car il faut savoir que la plupart des coûts cachés se trouvent dans l'entretien du réseau.		
Ch. 3	A une question sur le nettoyage des cuves, M. Apothéloz répond qu'elles sont nettoyées une fois par année en hiver par le personnel du service et que cela dure quelques jours.		
Ch. 4	La parole n'est pas demandée.		
Ch. 5	La parole n'est pas demandée.		
Ch. 6	A la demande si pour la zone défrichée/ la compensation se fera au même endroit et avec les mêmes essences, M. Mechouk confirme que ce sera le cas.		

Ch. 7.1	<p>A la demande quelles sont les études prévues d'interaction avec le futur quartier de l'Arzillier, M. Hildbrand explique qu'il s'agit de discussions par rapport au futur PPA. Il avait été convenu que la Ville de Lausanne participe à cette étude et puisse décider de ce qui allait se faire : le montant indiqué est le maximum. M. Mechouk ajoute que pour l'instant les surfaces sont mises en location auprès de sociétés et associations de la commune d'Epalinges.</p> <p>Un membre fait remarquer que 17,7% du total pour des divers et imprévus est énorme. M. Mechouk explique qu'il s'agit plus de divers (les imprévus sont calculés à 8%) : il s'agit de mandats d'ingénieurs complémentaires pour une grande part.</p> <p>Dans le tableau il s'agit de prix avant soumission. Ensuite on lancera un appel d'offres dans le respect des marchés publics, national, c'est-à-dire une procédure ouverte.</p>		
Ch. 7.2	<p>La subvention de l'ECA est unique. Si les pompiers utilisent de l'eau pour éteindre un incendie, elle n'est pas facturée.</p> <p>A la question sur le mécanisme d'investissement, M. Apothéloz répond que le fonds de réserve est utilisé pour amortir les investissements, et que cela se fait de manière presque immédiate ; ce fonds de réserve est alimenté à la fin de l'année, si un excédent de recettes apparaît dans les comptes.</p>		

# Conseil communal de Lausanne

---

Ch. 7.3	La parole n'est pas demandée.
Ch. 7.4	Le montant mentionné ne concerne que le bâtiment n°572.
Ch. 7.5	Un membre demande pendant combien de temps les intérêts seront perçus étant donné la durée d'amortissement très courte. M. Apothéloz répond que c'est le Service des finances qui calcule le montant et qu'effectivement il sera perçu uniquement sur le solde à amortir, donc pour une période très limitée.
Ch. 7.6	La parole n'est pas demandée.
Ch. 7.7	La parole n'est pas demandée.
<b>Ch. 8 Conclusion de la commission</b>	Mme Richard-de Paolis propose de voter les conclusions en bloc, ce qui est accepté. <b>Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.</b>

Mme Richard-de Paolis remercie les participants, le Municipal et le service et lève la séance.

Annexe : présentation PowerPoint

Lausanne, le 6 novembre 2018

La rapportrice :  
Paola RICHARD-DE PAOLIS